

# Nouvelles du CNRS

Philippe Biane, Rémi Carles

## Concours chercheurs 2015

Cette année, étaient ouverts au concours :

- 41/01 : 6 postes de directeur de recherche 2e classe ;
- 41/02 : 1 poste de chargé de recherche 1e classe, « Mathématiques pour les sciences humaines et sociales : analyse et modélisation, collecte, visualisation et traitement des données » ;
- 41/03 : 8 postes de chargé de recherche 2e classe ;
- 41/04 : 2 postes de chargé de recherche 2e classe sur des projets d'interactions des mathématiques avec d'autres disciplines ;
- 41/05 : 1 poste de chargé de recherche 2e classe « Mathématiques pour les sciences de l'information, prioritairement sur la science des données, la statistique en grande dimension et l'apprentissage » affecté dans un laboratoire relevant de l'INS2I.

Le support du poste 41/02 provient de l'INSHS. Le poste 41/05 correspond à des recrutements croisés établis depuis plusieurs années : en parallèle, une section relevant de l'INS2I (la section 6 ou la section 7, selon les années) recrute un chercheur qui sera affecté dans un laboratoire relevant principalement de l'INSMI.

Les concours CR (CR1 et CR2) se déroulent en trois étapes :

- jury d'admissibilité sur dossier (JAD) : après examen des dossiers de candidatures, le jury convoque un certain nombre de candidats pour une audition ;
- jury d'admissibilité : après audition, le jury procède à un classement ;
- jury d'admission.

La possibilité de JAD pour les concours DR n'est pas prévue par la loi, aussi le jury a-t-il choisi de ne pas auditionner les candidats DR. La section 41 tient à affirmer que la liste des candidats auditionnés aux concours CR est établie suivant des critères et des profils spécifiques, et ne peut, en conséquence, servir de référence dans un contexte différent et pour d'autres concours.

Les auditions (concours CR) ont eu lieu à l'IHP le 13 avril, devant trois sous-jurys représentant chacun plusieurs domaines des mathématiques (sous-jurys non thématiques). La section tient à remercier cet institut et ses personnels pour leur soutien et leur efficacité.

Pour le concours 41/01, 71 candidatures ont été examinées (dont 6 femmes, soit 8%).

Pour le concours 41/02, 15 candidatures ont été examinées (dont 3 femmes, soit 20%). Quatre candidats ont été retenus en vue d'une audition.

Pour le concours 41/03, 215 candidatures ont été examinées (dont 46 femmes, soit 21%, et 66 thèses soutenues à l'étranger, soit 31%). 36 candidats ont été retenus en vue d'une audition (dont 8 femmes – 22% – et 13 thèses soutenues à l'étranger – 36%).

Pour le concours 41/04, 123 dossiers ont été examinés (36 femmes, soit 29%, 40 thèses étrangères, 33%), 14 candidats ont été retenus en vue d'une audition (2 femmes – 14% – 2 thèses étrangères – 14%).

Pour le concours 41/05, 43 dossiers ont été examinés (11 femmes, soit 26%, 10 thèses étrangères, 23%), 4 candidats ont été retenus en vue d'une audition (1 femme – 25% – 2 thèses étrangères – 50%).

La liste des candidats admissibles est la suivante :

*Concours 41/01*

1. M. Boalch Philip
1. M. Chapoton Frédéric
1. M. Cluckers Raf
1. M. Gouezel Sébastien
1. Mme Grivaux Sophie
1. M. Tarrès Pierre
7. M. Deroin Bertrand

*Concours 41/02*

1. M. Rossi Luca
2. M. Salvarani Francesco

*Concours 41/03*

1. M. Boutonnet Rémi
1. Mme Dumaz Laure
1. M. Gao Ziyang
1. M. Horbez Camille
1. Mme Huneau Cécile
1. M. Prange Christophe
1. M. Qiu Yanqi
1. M. Queffelec Hoel
9. M. Xie Junyi
10. M. Fathi Max
11. M. Freslon Amaury

*Concours 41/04*

1. M. Bréhier Charles-Edouard
1. Mme Cleynen Alice
3. M. Lairez Pierre

*Concours 41/05*

1. M. Kanade Varun
2. Mme Kaufmann Emilie
3. M. De Balle Pigem Borja

La pression est très forte sur l'ensemble des concours, et le jury souligne la qualité très élevée des dossiers. Les perspectives annoncées par la direction de l'INSMI vont plutôt dans le sens d'une baisse du nombre de postes mis au concours, à la fois en CR et en DR. Même si l'habilitation ne fait pas partie des diplômes requis pour la candidature aux postes de DR2, en être titulaire est une indication forte de l'implication dans la formation par la recherche, et la section y est particulièrement sensible.

Même si les pratiques peuvent diverger selon le domaine des mathématiques, rappelons que dans notre communauté, le fait pour les directeurs de thèse de cosigner avec un doctorant risque d'avoir un

effet négatif sur l'appréciation par le jury de la contribution du doctorant.

Le jury souligne que la proportion de femmes candidates sur chaque concours reste faible. Dans le cas des concours CR2, si la proportion de candidatures issues de l'étranger reste forte (environ un tiers des dossiers), il semble que l'attractivité du CNRS soit en baisse. Plusieurs candidats se sont desistés du concours en cours de route, parfois en invoquant explicitement une offre plus intéressante dans un autre pays. Par ailleurs, plusieurs dossiers ressemblent à une candidature supplémentaire à un post-doctorat : l'insertion dans un laboratoire français n'est pas toujours évoquée. De façon générale, même si les recrutements ne se font pas en fonction des souhaits d'affectation (c'est la direction de l'INSMI, et non le comité national, qui gère les affectations des lauréats), l'argumentation fournie par les candidats quant à leurs souhaits d'affectation est un élément permettant de mesurer la cohérence du projet. À la fois pour les candidats CR et pour les candidats DR, le dossier doit mentionner une mobilité.